



Parc national
de la Guadeloupe



Saint Claude, le 26/01/17

Rappel à la réglementation des survols en cœur de Parc

Des journées idéales pour voir le massif de haut

Ces derniers jours, le massif de la Soufrière a dévoilé ses plus beaux atours, pour le plus grand plaisir des locaux, comme des touristes.

La Grande Dame a donc naturellement été prise d'assaut, par les piétons, mais également par les airs...

Des entorses à la réglementation

Cependant, les espaces naturels qui constituent le Parc national de la Guadeloupe sont soumis à une réglementation stricte.

Si le parapente est autorisé et ce uniquement depuis la citerne à condition d'y accéder à pieds, les survols motorisés sont eux, en revanche, soumis à l'autorisation du Directeur du Parc national.

Un droit à l'image

L'image des espaces naturels qui composent le cœur du Parc national de la Guadeloupe est également réglementée. Si toute prise de vues est autorisée à des fins personnelles, toute utilisation des images à des fins commerciales ou médiatiques sur le réseau public est également soumise à autorisation.

Tout tournage en cœur de Parc doit faire l'objet d'une demande au Directeur, un formulaire est disponible sur notre site internet à cet effet.

[Formulaire de demande de prises de vues et de son en cœur de Parc.](#)

Tout contrevenant s'expose à une amende de 5^e classe (Article R331-68 du code de l'Environnement).

Une réglementation, pour une meilleure protection

Ces règles ont été érigées pour garantir le caractère exceptionnel et l'image d'un Parc national, mais également dans le but de préserver l'environnement des nuisances sonores occasionnées par ces pratiques qui sont réglementées. Le personnel de l'Établissement reste à la disposition du public pour toute information complémentaire et compte sur le civisme de chacun pour la bonne gestion d'un patrimoine public.

Contact presse : Maitena JEAN
Tél : +590 5 90 41 55 55 Fax : +590 5 90 41 55 56
maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr

Parc national de la Guadeloupe
Montéran - 97120 Saint-Claude

